
Le journal de l'Association des Propriétaires du Parc de Cointe

ÉDITO

Osons-rêver

Bien sûr qu'on n'aime pas payer des cotisations pour entretenir les voiries ou tailler les platanes en têtes de chat... Et ce n'est pas de gaité de cœur qu'on découvre, endoscope au poing, que nos égouts ont vieilli et qu'il faudra bourse délier pour faire les réfections qui s'imposent.

Mais voilà, nous sommes chez nous! L'APPC est demeurée le seul propriétaire du « cadre du Parc », c'est-à-dire des voiries et des infrastructures mises à votre disposition. Si elle nous coute un peu, cette situation très atypique nous donne des libertés d'action que nous n'avons sans doute pas assez explorées.

Libertés de faire tous les aménagements physiques ou règlementaires que nous souhaitons pour autant que nous ne compromettions pas la sécurité des personnes et que nous respections la loi: réduire l'espace réservé aux voitures, installer des couloirs de verdure aux entrées du Parc, placer des caméras, mettre nos voiries en statut « rues cyclables » ou en sens unique, ... toutes mesures et bien d'autres encore qui pourraient contribuer à améliorer notre sécurité et restreindre le transit.

Mais aussi libertés de se fixer collectivement des « règles de vie » qui nous garantissent un cadre de vie de qualité. Notre règlement et cahiers des charges nous ont déjà protégés de bien des écueils et ils le feront plus encore à l'avenir car nous pouvons et nous devons les revoir, les enrichir et les actualiser.

La sortie de la crise sanitaire n'est sans doute plus très loin. A l'heure où nous écrivons ces lignes, les premiers résultats du semi-confinement sont encourageants et les bonnes nouvelles s'enchaînent sur le front des vaccins. Nous allons enfin pouvoir

nous reparler sans écrans, s'offrir des occasions de rencontre et faire du Parc un espace de convivialité... si nous le voulons.

Alors osons rêver ensemble d'un Parc plus beau, plus vert, plus sûr, plus jovial.

La boîte à idées thématique que nous vous présentons dans ce numéro d'APPC-contact va vous permettre d'exprimer vos attentes et suggestions et de proposer votre aide. Soyez très nombreux à participer. Votre intérêt est la plus belle façon de marquer votre soutien.

Si nous ne nous soucions pas de notre propre bien-être, qui le fera pour nous?



Résultats des élections

Suite aux questions posées par certains membres absents lors de l'Assemblée Générale quant aux scores des nouveaux administrateurs, nous précisons que seuls quatre des six candidats ont réuni la majorité des voix requise avec les scores suivants :

Monsieur Roman Aydogdu : 90 votes favorables, 4 votes défavorables et 3 abstentions

Monsieur Pierre Cocina : 93 votes favorables, 1 vote défavorable et 3 abstentions

Madame Smal Goffin : 89 votes favorables, 5 votes défavorables et 3 abstentions

Monsieur Georges Remy : 91 votes favorables, 4 votes défavorables et 2 abstentions.

Responsables Sécurité et Mobilité

Nous vous l'avions promis, c'est chose faite. Le conseil d'administration a procédé à la désignation de deux « binômes » pour la prise en charge de ces importants sujets.

- Pierre Cocina et Alexandre de Vits assumeront la responsabilité de la mobilité au sein de notre Parc.

- La sécurité sera prise en charge par notre vice-président Victor Dehin et notre membre Arille Cornet, habitant de l'avenue du Petit Bourgogne, criminologue, ancien commissaire de police et ancien haut fonctionnaire du Comité P aujourd'hui retraité. Nous le remercions vivement d'avoir accepté de mettre ses compétences et réseaux à notre service.

Nous veillerons bien entendu à créer les ponts nécessaires entre ces deux thématiques car certaines solutions peuvent être communes ou imbriquées.



Demandes d'autorisation

Vivre ensemble, ce sont des droits et des devoirs. Dans le Parc, notre liberté s'accompagne de règles de vie que nous nous sommes données collectivement pour garantir la quiétude et la beauté des lieux. Nous reviendrons donc de temps à autres sur notre Règlement et notre Cahier des charges.

Nous insistons cette fois sur l'interdiction de déposer sur les accotements et les voies carrossables et donc sur la propriété de l'APPC décombres, matériaux de construction, baraques et engins de chantier. Demandez à vos corps de métier de rester dans toute la mesure du possible dans le périmètre de vos parcelles. Si la configuration des lieux ne le permet pas, une autorisation provisoire peut vous être accordée par le Conseil d'administration conformément aux dispositions de notre Règlement, Voirie, article 2.

COMMUNIQUONS

Boîte à idées thématique

Vous avez envie d'améliorer votre cadre de vie et de proposer des initiatives pour faire évoluer la vie dans le parc ... Nous vous invitons à vous exprimer dans la « boîte à idées thématique » mise en place par le conseil de l'APPC pour favoriser l'imagination et la participation du plus grand nombre.

Concrètement, nous vous invitons à nous faire part de vos préoccupations et souhaits prioritaires, de proposer des initiatives ou des solutions concrètes, et le cas échéant de proposer vos compétences et disponibilités pour l'étude ou la mise en œuvre de telle ou telle action.

Cinq thèmes de réflexion vous sont proposés. Nous illustrons leur contenu de quelques exemples sans prétendre à l'exhaustivité :

• **Embellissement et durabilité** : aménagement paysager des squares et avenues, propreté, vigilance par rapport au respect du règlement et cahier des charges, valorisation du patrimoine architectural dans le Parc, respect de l'environnement et économies d'énergies, développement de la biodiversité dans les jardins et les avenues, protection des arbres remarquables ...

- **Mobilité** : Régulation de l'accès au Parc, limitation de vitesse, limitation du transit, voiries mieux partagées entre les usagers piétons, cyclistes et autos...
- **Sécurité** : Lutte contre les vols et effractions, accroissement du sentiment de sécurité dans les logements ou les avenues, vigilance collective...
- **Bien être et convivialité** : Développement des liens sociaux, organisation de festivités, accueil des nouveaux arrivants, activités pour les plus jeunes...
- **Autres** : C'est le «temple aux dieux inconnus»... tous les autres sujets qui ne rentrent dans aucune des 4 thématiques qui précèdent.

Pratiquement, vous trouverez en annexe une fiche type que nous vous demandons de remplir pour chacun des thèmes qui retient votre attention. Un modèle vous sera envoyé par courriel, vous aurez ainsi la possibilité d'imprimer les fiches supplémentaires, de les remplir manuellement et de les renvoyer électroniquement (1 à 5 fiches selon le nombre de vos centres d'intérêt). Pour ceux qui n'utilisent pas internet, des fiches peuvent être retirées au secrétariat et glissées une fois complétées dans la boîte aux lettres de l'APPC.

Les fiches sont à renvoyer pour le 21 décembre au plus tard.

Une synthèse de vos attentes et propositions d'action vous sera restituée au premier trimestre 2021. Si nous avons un échantillonnage suffisant de réponses, le traitement statistique de celles-ci nous permettra de tirer des tendances de fond de façon spatialisée par avenue.

En fonction de vos réponses et des ressources disponibles, tant financières qu'humaines, nous vous proposerons des priorités d'actions.

Un tirage au sort sera effectué parmi les participants. L'heureux gagnant recevra 2 bouteilles de (petit) Bourgogne.

ÉCHOS DU PARC

Souvenirs, souvenirs



Monsieur Yves Melin nous fait part d'un projet intéressant : il y a dans le Parc des personnes qui ont amassé des collections uniques d'anciennes photos et cartes postales du Parc. L'idée serait de les scanner et de les verser dans un dossier électronique. Celui-ci pourrait être mis en ligne, par exemple sur le (futur) site de l'APPC. Mieux encore, il pourrait être la base de l'édition d'un recueil.

Si vous êtes disposés à mettre vos collections à disposition du projet ou si vous avez un bon scanner et un peu de temps à consacrer à la démarche, manifestez vous auprès de Monsieur Melin yvesmelin@melin.be qui coordonnera l'ensemble des opérations.

URBANISME

Projet Immobilier S.A. NACR, avenue du Petit Bourgogne

La société S.A. NACR, propriétaire des terrains à bâtir situés à hauteur des numéros 17 à 43 de l'avenue du Petit Bourgogne souhaite y construire un ensemble d'habitations.

Ce projet n'est pas neuf. L'APPC avait déjà été consultée à différentes reprises et avait fait part de ses observations sur base desquelles le promoteur avait réduit l'envergure de son projet initial. Une demande de permis d'urbanisme avait alors été introduite pour un ensemble immobilier comportant sept habitations unifamiliales et deux blocs de deux appartements. Au terme de l'enquête publique usuelle auprès des riverains, le promoteur obtint en mars 2019 un permis d'urbanisme d'une durée de validité de 5 ans: il est donc toujours valable.

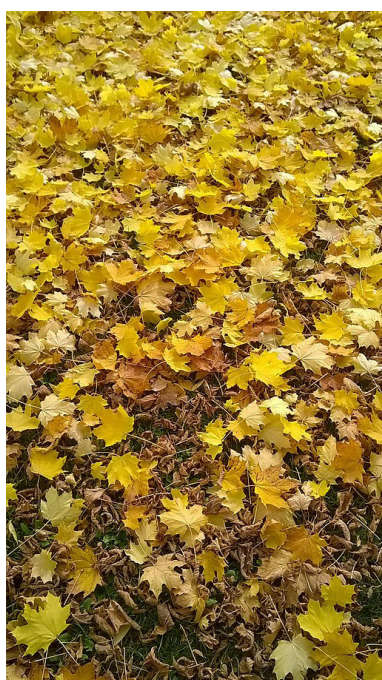
Le promoteur vient de reprendre contact avec l'APPC. Il envisage actuellement d'introduire une nouvelle demande de permis d'urbanisme pour un projet alternatif en système de construction mixte maçonnerie-bois. Il comporterait 6 maisons au lieu de 7 et davantage d'emplacements de parking dont 6 seraient accessibles aux autres riverains.

..... Nous pouvons nous réjouir de cette solution allégée et plus durable. Elle permettra en effet de réduire l'impact du projet sur l'environnement et sur le voisinage.

Nous avons demandé au promoteur de nous fournir les éléments graphiques qui permettront de visualiser la réalisation projetée et de mieux comprendre les avantages présentés par sa nouvelle version. Dès réception de ces documents, nous nous organiserons afin de permettre aux résidents intéressés de les consulter sur rendez-vous au secrétariat de l'APPC. Ceci permettra aux riverains de participer en meilleure connaissance de cause à la nouvelle enquête publique qui suivra.

Nous restons vigilants par rapport à l'évolution de ce projet. Nous entendons, dès à présent, conditionner l'avis qui, sur l'initiative de la Ville de Liège, nous est demandé par le promoteur au respect d'une série d'exigences de nature à préserver l'intégrité de l'avenue du Petit-Bourgogne et des autres voiries de notre Parc privé, ainsi qu'à minimiser l'impact du chantier sur son environnement immédiat.

INFOS PRATIQUES



Les feuilles mortes se ramassent à la pelle...

L'automne est là qui offre à notre Parc ses plus belles couleurs... et la corvée du ramassage des feuilles mortes.

Comme vous le savez, la Ville de Liège effectue à deux reprises un ramassage des feuilles en fin d'automne et début d'hiver. Le 1er ramassage a eu lieu le 17/11. Selon notre convention, ces prestations concernent « le ramassage des feuilles mortes présentes naturellement sur les accotements, trottoirs, et voiries ».

Comme chaque année, la Ville nous rappelle que cela ne concerne pas les feuilles de vos jardins! Dans le respect du service rendu et de la bonne relation que nous entretenons avec la Ville, nous insistons donc pour que vous ne repoussiez pas vos feuilles mortes vers les trottoirs et voiries. La Ville nous rappelle également qu'elle ne procède à l'enlèvement des déchets organiques qu'en conteneurs verts ou sacs biodégradables, et que, si elle l'a fait en ce début d'automne, dès à présent elle n'enlèvera plus feuilles et autres déchets verts en sacs ou contenants divers. Merci d'avance pour le respect de ces demandes, et bon ramassage.

Conseil désintéressé aux déçus de la vitesse de leur connexion Internet

Si vous désirez une connexion Internet rapide et que vous ne voulez plus attendre indéfiniment le déploiement de la fibre optique de Proximus, pensez à la connexion via le câble proposée par VOO. Le débit actuel propose jusqu'à 400Mbps et à court terme 1Gbps.

La disponibilité de la fibre de Proximus ne dépend en aucun cas de l'APPC qui est bien entendu favorable à son déploiement dans notre Parc privé. Pour le moment, Proximus étudie une solution de déploiement de la fibre optique en aérien sur les poteaux électriques déjà présents le long de toutes nos avenues. Cette solution en aérien éviterait de gros travaux non seulement dans notre Parc privé mais également pour l'ensemble du pays. Malheureusement, cette fibre optique ne sera sans doute pas disponible avant de nombreux mois.

Le câble TV est quant à lui déjà présent partout et permet des vitesses équivalentes voire supérieures. VOO propose un abonnement Internet seul (SOLO) pour ceux qui désireraient conserver leur téléphonie chez Proximus.

Un Noël pas comme les autres

Les traditionnelles illuminations de Noël vont être installées dans le Parc vers le 7 décembre. Nous espérons que vous serez nombreux à décorer vos maisons et jardins pour créer une ambiance aussi chaleureuse que possible malgré le contexte peu festif qui s'annonce.

APPC CONTACT

Rédactrice en chef:
Béatrice Smal-Goffin.
Graphiste: dominosnyers@skynet.be

Secrétariat de l'A.P.P.C.asbl
avenue de Cointe, 23, 4000 Liège
04 252.53.56
appccointe@gmail.com

Vous désirez proposer un article?
N'hésitez pas à nous contacter : appccointe@gmail.com